

Anaïs Duchet, présidente de l'Ataa



“Nous faisons face à une dégradation générale de nos tarifs.”

► **Dans quel contexte avez-vous fondé l'Association des traducteurs et adaptateurs de l'audiovisuel (Ataa) ?**

Depuis 2006, l'association regroupe des traducteurs et adaptateurs de doublage, de sous-titrage, de narration, d'audiodescription et de sous-titrage pour sourds et malentendants. En France, nous avons un statut d'auteur qui nous fragilise et nous isole face à nos clients. Or, nous constatons une dégradation générale de nos tarifs et de nos conditions de travail qui s'aggrave depuis longtemps.

► **C'est-à-dire ?**

En dix ans, nos prix ont été divisés par plus de deux ! Le tarif syndical officiel pour un travail en télévision est de 2,80 € le sous-titre mais on peut nous imposer de descendre beaucoup plus bas. Nos employeurs semblent parfois ne pas avoir une idée très claire de ce que nous faisons. Une traduction de qualité, réalisée dans de bonnes conditions, est une véritable valeur ajoutée. À l'inverse, une mauvaise traduction peut plomber un programme. Les mammouths du secteur comme SDI et Softitler font travailler des étudiants très peu formés ou de jeunes professionnels pour

moins de 0,30 € le sous-titre ! Ces tarifs ne permettent même plus de vivre de son métier. Nous allons donc informer chaque année les jeunes diplômés afin qu'ils ne deviennent pas la proie de clients peu scrupuleux, en acceptant des tarifs qui, même à plein temps, permettent à peine de gagner la moitié d'un Smic.

► **Constate-t-on la même baisse dans le domaine du cinéma ?**

Non, c'est pour l'heure un domaine protégé où les sous-titres se font payer au tarif syndical de 3,90 € le sous-titre.

► **Vos revendications sont-elles entendues par la profession ?**

L'Ataa travaille souvent avec le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (Snac). Nous avons par exemple lancé une concertation tripartite entre les traducteurs, les laboratoires de postproduction et les diffuseurs, sous l'égide du CNC. Au bout d'un an de négociations, elle devrait aboutir très bientôt à la signature d'une charte des bons usages de la traduction audiovisuelle. Nous allons également éditer une brochure afin de guider nos commanditaires dans les étapes de traduction et d'adaptation. C'est un début !

Propos recueillis par A.-L. B.